

Demande de prise en charge pour médecins salariés
Action DPC PROGRAMME INTEGRE GESTION DES RISQUES
pour démarche d'accréditation 2019
N° Action 36451900005

A transmettre à la Direction des Affaires Médicales de votre établissement
Pour tout renseignement complémentaire, contactez par mail le secrétariat :
secretariatcefa@gmail.com

Coordonnées du praticien hospitalier

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement :

Service :

N° RPPS :

Tel portable : ___/___/___/___/___ Adresse mail : _____@_____

1. Frais d'inscription au CEFA HGE (obligatoire chaque année) : 46 euros

Paiement direct en ligne sur le site internet du CEFA-HGE : <http://www.cefa-hge.fr/>.
Somme réglée par l'Etablissement (RIB sur demande) ou secondairement remboursée au Praticien.

**2. Coût programme DPC intégré Gestion des Risques / Accréditation
pour l'établissement :**

- **400.00€**
- **500.00€ (avec choix d'EPP sur site du CEFA)**

Programme de DPC porté par le CEFA HGE (Collège Evaluation Formation Accréditation)
Organisme DPC validé et enregistré sur le site de l'ANDPC sous le n° 3645.
Organisme DPC validé et enregistré sur le Datadock.

ATTENTION :

- Le coût du programme DPC n'inclut pas les frais d'inscription à la session FMC ou congrès ni les frais de déplacements.
- La validation du DPC se fera lorsque la démarche DPC du PH sera effectuée en TOTALITE et après validation des EIAS et du bilan annuel par l'expert Has accréditation du CEFA.

Accord daté avec signature et tampon de la Direction des Affaires Médicales :